



Saint-Léon, le 12 décembre 2018

Objet : modification du règlement intérieur des déchèteries du SEMOCTOM pour les professionnels

Madame, Monsieur,

Lors du Comité syndical du 28 novembre 2018, le comité syndical du SEMOCTOM a apporté plusieurs modifications au **règlement intérieur des déchèteries qui concernent spécifiquement les entreprises.**

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer des points essentiels :

Interdiction des dépôts des professionnels à la déchèterie de Tresses et de Saint-Loubès

Pourquoi cette décision ?

Notre syndicat a été constitué pour gérer les déchets des ménages des 86 communes adhérentes. Il n'a aucune obligation d'accueillir les déchets des professionnels et encore moins d'entrer en concurrence avec des sociétés privées qui rendent ce service dans le même périmètre géographique.

Compte tenu de la fréquentation des déchèteries, des tonnages importants déposés par les professionnels et des coûts de traitement qui en découlent et compte tenu de la proximité de structures privées organisées pour répondre aux problématiques des professionnels (Déchèteries Veolia de Pompignac et SX de Sainte-Eulalie), **le comité syndical a décidé de réserver, à partir du 1^{er} janvier 2019, les déchèteries de Tresses et de Saint-Loubès aux particuliers uniquement.**

ADRESSES ET N° DE TELEPHONE DECHETERIES					
			Particuliers	Communes	Professionnels
BEGUEY	12, ZA de Boisson - 33410 BEGUEY	05 56 76 93 32	oui	oui	oui
ST CAPRAIS	ZA Le Limancet - 33880 ST CAPRAIS DE BORDEAUX	05 56 30 65 16	oui	oui	non
ST GERMAIN	ZI du Grand Bois Est - 33750 ST GERMAIN DU PUCH	05 57 84 89 21	oui	oui	oui
ST LEON	9, route d'Allegret - 33670 ST LEON	05 57 34 32 29	oui	oui	oui
ST LOUBES	ZI de Lalande - 33450 ST LOUBES	05 56 38 79 37	oui	oui	non à compter du 01/01/19
TRESSES	9, allée Newton - 33370 TRESSES	05 56 21 19 79	oui	oui	non à compter du 01/01/19

De nouveaux apports professionnels autorisés : gravats et plâtre

A compter du 1^{er} janvier 2019 sont autorisés (dans certaines déchèteries) les apports artisanaux et commerciaux qui entrent dans les catégories définies ci-dessous dans des quantités adaptées à la capacité de la déchèterie (**maxi 600 kg**) :

- Les gravats, matériaux de démolition et de bricolage seront acceptés uniquement dans les déchèteries de Béguey et Saint-Léon.
- Les déchets de plâtre uniquement dans la déchèterie de Saint-Léon.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation du développement de nouvelles filières de tri.

En complément une nouvelle grille tarifaire à l'attention des professionnels entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 (voir annexe 5 page 2 du règlement intérieur des déchèteries joint à ce mail)

Concernant les différentes dispositions pour les particuliers et les communes qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019, le comité syndical du 28-11-2018 n'a pas voté de modifications. Pour mémoire, vous en trouverez la synthèse ci-dessous (cf annexe 5 ; page 1)

TARIFS POUR LES PARTICULIERS, COMMUNES, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS du SEMOCTOM		
	ANNEE 2019	
Catégorie d'usagers	Valorisables*	Non valorisables et apports en mélange**
PARTICULIERS SEMOCTOM	Gratuité des apports dans la limite des seuils fixés ci-dessous :	
	Nombre de passages par an gratuits : 20	
	OU	
		Poids cumulé sur l'année : 3 000 kg (3 tonnes)
Au-delà des limites de gratuité, application pour les particuliers de tarifs identiques à ceux des communes du territoire du SEMOCTOM		
Catégorie d'usagers	Valorisables*	Non valorisables et apports en mélange**
ETABLISSEMENTS PUBLICS, COMMUNES et ASSOCIATIONS	Païement dès le premier kilo	
	40€ la tonne soit 0.04€/kg	150€ la tonne soit 0.15€/kg
Cadre particulier communes SEMOCTOM	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS
	jours de gratuité pour les communes	Jours de gratuité pour les communes
	Chez DICXY en face de la déchèterie de St Caprais-de-Bordeaux :	Déchèteries de Saint Léon, Béguey et Saint Loubès : les mardis et mercredis après-midi
	les lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi	
	Déchèteries de Saint Léon, Saint Loubès, Saint Germain du Puch et	
	les mercredis, jeudis après-midi	
* Valorisables : Cartons, Végétaux, Meubles (DEA), Ferraille, Bois, Déchets électriques et Electronique (DEEE) ¹ , Gravats, Plâtre, ampoules et néons, piles, batteries, bouchons, capsules de café en aluminium, cartouches d'encre, livres, cd et dvd originaux, huiles alimentaires et de vidange, jeux de société, pneus véhicules légers ¹ , radiographies, réemploi, textiles, verres d'emballage.		
** Non valorisables : Encombrants, Déchets dangereux (DDS) ¹		
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS HORS SEMOCTOM	DES LE 1ER KG : 200€/T avec un minimum de 20 € le passage	
¹ apports réservés uniquement aux particuliers habitants le territoire du SEMOCTOM (voir règlement des déchèteries pour la liste des apports autorisés et interdits).		

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Luc LAMAISON



Président du SEMOCTOM